# ASSISES ET PRIX DES DELAIS DE PAIEMENT : 12 juin 2019

## Présentation des prix

Les prix des délais de paiement seront remis le 12 juin 2019 durant la matinée du 12 juin au siège du MEDEF. Ils sont attribués à deux catégories de participants :

* Entreprises (Grande Entreprise, ETI, PME ou TPE)
* Organismes publics (collectivité territoriale, établissement public ou hôpital)

Les prix des délais de paiement récompensent :

* La rapidité et la fluidité du parcours fournisseur (digital),
* Le respect du délai de paiement fournisseur,
* Les propositions faites pour régler plus rapidement le fournisseur (reverse factoring, escompte demandé).

Les prix des délais de paiement sont au nombre de quatre.

***Prix 1 – gestion de la relation financière fournisseur***

Ce prix récompense les initiatives mises en place pour faciliter la relation fournisseur - exemple : portail fournisseur, hotline, contrat, maquette de présentation de facture pour éviter les litiges administratifs, points de contact dans l’entreprise (acheteur, fournisseur, valideur)…

***Prix 2 – optimisation du circuit de validation***

Ce prix récompense les initiatives mises en place pour faciliter la validation de la facture – exemple : dématérialisation de la facture, du bon de commande et de l’information de paiement, workflow précis pour le fournisseur et suivi possible du parcours de la facture…

***Prix 3 – l’information du litige et sa résolution***

Ce prix récompense les initiatives mises en place pour faciliter la résolution du litige – exemple : information précise du litige détecté vers le fournisseur, plateforme d’échange, paiement partiel …

***Prix 4 – le paiement et/ou l’aide au financement***

Ce prix récompense les initiatives mises en place pour faciliter un paiement par anticipation du fournisseur : acompte, reverse factoring, instant paiement…

### Présentation des tables rondes

**Table ronde 1 : panorama des délais de paiement**

**Les intervenants traceront, chiffres à l’appui, les contours de la situation des délais de paiement en France. Ils communiqueront sur les signaux faibles et les signes positifs qu’ils perçoivent au travers de leurs études respectives.**

Thierry Millon, Directeur des études Altares Dun & Bradstreet, présentera et analysera les principales tendances économiques autour des délais de paiement et de l’évolution des principaux indicateurs

Jeanne-Marie Prost, présidente de l’Observatoire des délais de paiement, livrera et commentera le rapport 2019.

Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises, rappellera les contours de la Charte & du Label « Relations Fournisseurs Responsables ». Il fera un état des lieux du nombre de chartes signés et de labels attribués.

**Table ronde 2 : L’innovation au service des délais de paiement**

Des intervenants spécialisés, notamment dans l'automatisation des processus documentaires et dans la dématérialisation des documents de gestion, traiteront des enjeux autour des solutions technologiques et des modes d’intégration favorisant une meilleure fluidité des processus de règlement et une résolution plus rapide des points de blocage.

**Table ronde 3 : Bonnes et mauvaises pratiques en matière de paiement fournisseur**

Des représentants de la FIGEC et d’autres spécialistes livreront quelques bonnes et mauvaises pratiques en matière de paiement fournisseur. Ils interviendront autour des signaux faibles émis par des entreprises en difficulté et sur les moyens pour les détecter ainsi que sur les méthodes pour qualifier des mauvais comportements et leurs apporter des réponses rapides et opérationnelles.